

**AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS  
À L'ÉGARD DES APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES  
ET LA CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÏT  
(DOSSIER R-3526-2004)**

---

**Réponse à une demande du ROEÉ datée du 5 mars 2004**

Dans sa lettre du 5 mars 2004, le ROEÉ présente son budget de participation comprenant une demande d'expertise au nom de trois participants, le ROEÉ, l'ACEE et le RNCREQ, et demande la reconnaissance de certains frais. Cette demande est conforme à l'approche que préconise la Régie de regroupement et de partage d'expertise entre les participants.

Ce budget inclut une proposition de service de Hélimax Énergie inc pour une étude sur le potentiel éolien au Québec, sur les retombées économiques et les coûts de cette filière. Cette offre de service s'élève à 150 000 \$ avant taxes.

Dans un premier temps, la Régie reconnaît l'expertise du groupe Hélimax dans le développement de la filière éolienne. Elle juge *a priori* pertinente l'étude proposée et reconnaît aussi que l'offre de service inclut un montant de 54 500 \$ à titre de dépenses qu'Hélimax devra verser à des firmes externes. Elle accepte cet engagement monétaire, tout en précisant que le solde de l'expertise et du budget du participant restent sujets à l'appréciation de leur utilité par la Régie à l'issue de l'audience, au regard notamment de l'objectif d'obtenir des propositions concrètes et réalisables.

Comme elle l'a précisé dans sa note aux participants du 5 mars 2004, la Régie rappelle qu'elle peut verser, en totalité ou en partie les frais demandés, aux personnes dont elle juge la participation utile à ses délibérations. Elle rappelle aussi que, dans le présent dossier, elle agit dans un cadre non judiciaire et que certains montants prévus en frais de représentation, notamment par un avocat, apparaissent exagérés.

La Régie précise aussi que cette étude et les données recueillies à son soutien devront être rendues publiques et présentées en audience par Hélimax. En ce qui concerne la partie de l'étude sur l'évaluation du potentiel éolien au Québec, la Régie ne prévoit pas accorder à d'autres participants de frais pour une évaluation utilisant une méthode semblable.

Anne Mailfait, avocate  
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie